

Oui à la desserte de base, non à l'initiative sur le service public

dossierpolitique

21 mars 2016

Numéro 2

Desserte de base Le 5 juin, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'initiative « En faveur du service public ». Le texte de l'initiative entend interdire aux entreprises proches de la Confédération de dégager des bénéfices et adapter les structures salariales pour les rapprocher de celles de l'administration fédérale. L'accès à une desserte de base sur l'ensemble du territoire constitue un des facteurs d'implantation importants pour notre pays. economiessuisse estime que, en comparaison internationale, le niveau qualitatif de la desserte de base est déjà élevé en Suisse. Grâce au processus de libéralisation entrepris ces dernières années, les prestations de base sont soumises à la concurrence, ce qui a conduit à une amélioration du rapport qualité/prix. Des progrès peuvent certes encore être accomplis. L'initiative a cependant précisément l'effet contraire. Elle demande d'améliorer la qualité de l'offre, mais en réalité, elle constitue une entrave à la desserte de base. economiessuisse la rejette donc fermement.

Position d'economiesuisse

- ▶ L'initiative relative au service public est préjudiciable à la desserte de base. Une desserte de base efficace et fonctionnant bien a besoin de davantage de marché et non l'inverse. L'État ne peut intervenir qu'à titre subsidiaire.
- ▶ Le mouvement de libéralisation de ces dernières années ne doit pas être inversé. Il n'est pas possible de gérer des sociétés anonymes comme des régies fédérales.
- ▶ L'interdiction de réaliser des bénéfices et une réglementation rigide des salaires entravent l'innovation dans le domaine de la desserte de base.
- ▶ Une disposition constitutionnelle uniforme ne tient pas compte de la réalité du terrain. Lorsque cela se révèle nécessaire, il faut prévoir des réglementations sectorielles.

Une desserte de base efficace est un facteur d'implantation important pour notre pays

► La desserte de base doit être fournie de manière efficace sur l'ensemble du territoire.

Avec sa diversité géographique, économique et culturelle, la Suisse a besoin d'une desserte de base couvrant l'ensemble du territoire. Celle-ci est cependant souvent associée par définition à l'État et à certaines installations (offices postaux, lignes ferroviaires, réseau de téléphonie fixe). Or, la desserte de base doit prioritairement être fournie de manière efficace et avantageuse par des entreprises du secteur privé. L'État n'intervient qu'à titre subsidiaire.

Avant d'argumenter sur l'initiative, il est important de clarifier d'emblée la terminologie. Les notions de desserte de base et de service public sont amalgamées dans la discussion qui nous occupe. *economiesuisse* propose de faire une distinction entre :

- **La desserte de base**, qui englobe l'ensemble des infrastructures et des services d'infrastructure que l'État doit garantir à la population. Selon la Constitution, «toutes les couches de la population et toutes les régions du pays doivent avoir accès à la desserte de base aux mêmes conditions et à des prix convenables»¹. Il s'agit notamment des services dans les secteurs des transports, des télécommunications, de la poste, de l'approvisionnement en énergie, de la formation, ainsi que dans les domaines de l'alimentation, de la santé et du social.
- **Le service public**, qui englobe toutes les prestations de la desserte de base fournies par une entreprise dite «de service public» contrôlée ou dominée par l'État.

► L'État n'intervient qu'en cas de dysfonctionnement du marché.

Le service public est donc une réaction politique à l'absence d'une offre émanant du secteur privé pour la desserte de base définie politiquement. Il est important de comprendre que des prestataires privés fournissent également des services relevant de la desserte de base – il suffit de penser à l'approvisionnement en denrées alimentaires, en essence ou en services bancaires. Dans ces conditions, *economiesuisse* se déclare en faveur de la primauté de la concurrence. En effet, les biens et les services sont de manière générale produits ou fournis et vendus de manière plus efficace dans une situation de concurrence que sur un marché réglementé. D'après le principe de la subsidiarité, des prestations ne doivent être fournies par l'État que si le secteur privé ne les fournit pas, mais qu'une telle offre est souhaitée politiquement.

Si le principe de subsidiarité est appliqué de façon cohérente, la desserte de base assurée par l'État – c'est-à-dire le service public – ne génère pas de profits. La possibilité de subventions croisées entre divers secteurs de l'économie ou de l'administration, critiquée par les milieux économiques, est ainsi supprimée. Si le marché n'assure pas la desserte de base prévue par la loi, l'État peut y remédier en procédant à des appels d'offres et en attribuant des mandats de prestations.

Réglementation sectorielle de la desserte de base

Étant donné que le contexte et les défis sont différents dans chacun des secteurs d'infrastructure, la desserte de base est actuellement régie par plusieurs lois sectorielles :

¹ *economiesuisse*, Staat und Wettbewerb, Mehr Raum für Privatinitiative schaffen, 2014 (contient un résumé en français)

Transports publics : Dans le domaine des transports publics, l'État met de l'argent des contribuables à disposition pour financer des prestations de service public. En matière de trafic ferroviaire, une distinction doit être faite entre les transports régionaux et ceux à longue distance. L'offre du transport régional de voyageurs est en partie proposée par les cantons et financée conjointement avec la Confédération par des subventions. Une partie des transports longue distance étant rentables, les coûts d'exploitation sont couverts dans ce domaine. D'importantes subventions croisées existent cependant entre les différentes lignes. Les infrastructures de transport sont également financées par les deniers publics. Le chemin de fer est un service public, dans la mesure où il ne peut actuellement fournir les prestations définies dans la loi que grâce au soutien financier des pouvoirs publics.

Télécommunications : La concession de service public de Swisscom arrive à échéance en 2017. L'entreprise est ainsi tenue de fournir à tous les groupes de population et dans toutes les régions du pays des prestations de base clairement définies. La desserte de base englobe les services de téléphonie, un accès à large bande de 2 Mbit/s au moins, l'accès aux services d'appels d'urgence, la mise à disposition d'un nombre suffisant de cabines publiques (publiphone) ainsi que des services spéciaux pour les handicapés. Une partie des coûts de la desserte de base sont couverts par les prix de détail, pour lesquels la Confédération fixe périodiquement un plafond. Swisscom ne bénéficie pas de la manne fédérale pour fournir ces services. Une entreprise titulaire d'une concession peut demander une compensation financière pour les coûts non couverts de la desserte de base. Cette compensation est financée via un fonds alimenté par une redevance perçue auprès des prestataires de services de télécommunication (proportionnelle à leur chiffre d'affaires). Une nouvelle concession de service public avec un catalogue des prestations légèrement modifié entrera en vigueur en 2018. La concession pour la fourniture de ces services sera attribuée dans le cadre d'un appel d'offres.

Poste : La Poste bénéficie d'un monopole dans le domaine des lettres de moins de 50 grammes, qui représente la majeure partie des envois. Les recettes ainsi générées permettent de financer la desserte de base (exploitation de bureaux et agences postaux dans toutes les régions du pays, par exemple). Le monopole dans le domaine des lettres constitue une exception en Europe. Le marché des colis est libéralisé depuis 2004 et des prestataires privés tentent de prendre pied dans le secteur «Grandes entreprises» pour les lettres de plus de 50 grammes.

D'autres domaines essentiels de la desserte de base, comme l'approvisionnement en denrées alimentaires, en carburants et en services financiers sont couverts par des prestataires privés conformément au principe de la libre concurrence. Il est donc manifeste que la desserte de base n'implique pas d'interventions de l'État. Ce dernier ne joue un rôle dans la garantie de la desserte de base que si le marché ne fournit pas les prestations souhaitées politiquement.

L'initiative : son but est louable, mais ce n'est pas le bon moyen

► Le Parlement a refusé l'initiative à l'unanimité.

L'instigatrice de l'initiative «En faveur du service public» est la société Konsumenteninfo AG, qui édite plusieurs magazines de protection des consommateurs. Les auteurs du texte critiquent les prix de la desserte de base, dont la qualité est jugée insatisfaisante. L'initiative «En faveur du service public» demande une offre de services publics de qualité à des prix accessibles. Jusque-là, l'objectif de l'initiative correspond donc en gros à celui de l'économie. L'appréciation d'economiesuisse diverge cependant sensiblement de celle des auteurs de l'initiative en ce qui concerne l'analyse du contexte et les mesures préconisées pour améliorer le rapport qualité/prix. Au Parlement, pas un seul conseiller aux États ou national n'a soutenu cette initiative populaire qui sera soumise au vote le 5 juin 2016.

► La libéralisation a contribué à améliorer la qualité de la desserte de base.

Le texte de l'initiative

Art. 43b (nouveau): Principes applicables aux prestations de base fournies par la Confédération

¹ Dans le domaine des prestations de base, la Confédération ne vise pas de but lucratif, ne procède à aucun subventionnement croisé au profit d'autres secteurs de l'administration et ne poursuit pas d'objectif fiscal.

² Les principes définis à l'al. 1 s'appliquent par analogie aux entreprises qui accomplissent des tâches légales pour le compte de la Confédération dans le domaine des prestations de base ou que la Confédération contrôle directement ou indirectement par une participation majoritaire. La Confédération veille à ce que les salaires et les honoraires versés aux collaborateurs de ces entreprises ne soient pas supérieurs à ceux versés aux collaborateurs de l'administration fédérale.

³ La loi règle les modalités ; elle distingue en particulier les prestations de base des autres prestations, assure la transparence des coûts dans le domaine des prestations de base et garantit un emploi transparent des recettes provenant de ces prestations.

De bonnes intentions, mal concrétisées

L'initiative n'est malheureusement pas apte à améliorer la qualité et le rapport qualité/prix de la desserte de base. Premièrement, elle ne fait pas la distinction élémentaire entre la desserte de base et le service public. Ce flou constitue l'un des principaux points faibles du texte. Alors que le titre aguicheur parle du service public, le contenu concerne la desserte de base. L'initiative soulève des questions parfaitement légitimes en relation avec le service public, mais les amalgame avec la desserte de base. Cela est dommage, car l'interdiction de réaliser des bénéfices, de procéder à des subventionnements croisés et de poursuivre un objectif fiscal mériteraient d'être examinés de plus près, compte tenu de la participation de l'État dans les entreprises concernées et des distorsions du marché qui en résultent.

► L'initiative souhaite remonter dans le temps.

Deuxièmement, economiesuisse estime que, en comparaison internationale, le niveau qualitatif de la desserte de base est déjà élevé. Au lieu de continuer d'avancer sur la voie prometteuse de la libéralisation des entreprises étatiques fournissant des prestations de base, l'initiative souhaite faire marche arrière et

remettre dans le giron fédéral les firmes proches de l'État, actuellement en situation de concurrence. Un tel revirement ne contribuerait en aucune façon à la fourniture efficace d'une offre de prestations de base de qualité.

Troisièmement, la marge d'interprétation de l'initiative est relativement importante. Il n'est par exemple pas clair si ses auteurs assimilent à la desserte de base l'ensemble de l'offre d'une entreprise contrôlée par la Confédération ou uniquement les prestations financées par des fonds fédéraux. Le fait est que de nombreuses entreprises proches de la Confédération offrant des prestations de base sont en concurrence avec des fournisseurs privés. Même pour les entreprises étatiques, les prescriptions rigides relatives à l'interdiction de réaliser des bénéfices et à la rémunération constituent une ingérence massive dans la liberté économique garantie par la Constitution et sur le marché de l'emploi libre. Elles devraient être justifiées par des arguments solides.

Enfin, l'initiative manque aussi de clarté au sujet des entreprises concernées. En Suisse, de très nombreuses firmes sont actives dans la desserte de base au sens le plus large. Dans les textes des initiants, il n'est question que des sociétés anonymes de droit public que sont les CFF, La Poste et Swisscom. Les auteurs de l'initiative n'ont pas explicitement visé d'autres entreprises étatiques comme la SSR ou RUAG, raison pour laquelle les explications ci-après se focalisent sur les trois premières firmes citées.

La desserte de base en Suisse : histoire d'un succès

► Les infrastructures suisses dominent de nombreux classements internationaux.

En comparaison internationale, la desserte de base est bonne en Suisse et contribue notablement à la compétitivité de notre pays. La Suisse figure en tête de divers classements internationaux relatifs à la qualité des infrastructures. Notre pays occupe ainsi pour la septième année consécutive la première place du «World Competitiveness Report»² du Forum économique mondial (WEF). Selon ce rapport, la compétitivité de notre pays repose non seulement sur sa stabilité macroéconomique et sa grande capacité d'innovation, mais également sur «l'excellence» de ses infrastructures. La Suisse figure au 4^e rang du classement «IMD 2015 World Competitiveness Scoreboard»³. Les infrastructures constituent l'un des quatre critères retenus par l'IMD pour mesurer la compétitivité d'un pays. Dans cette catégorie, la Suisse s'est classée trois fois au deuxième rang ces cinq dernières années.

Une desserte de base efficace grâce à la libéralisation

Aujourd'hui, les prestations de base fournies par les CFF, La Poste et Swisscom se caractérisent par un bon rapport qualité/prix. La libéralisation progressive de ces derniers s'est accompagnée d'une amélioration continue de la fiabilité, de la densité et de la portée des prestations ainsi qu'une baisse partielle des prix. L'illustration ci-après donne une vue d'ensemble des principales étapes de la libéralisation dans les domaines des télécommunications (flèches bleues), du rail (flèches rouges) et des services postaux (flèches jaunes).

² <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2015-2016/economies/#economy=CHE>

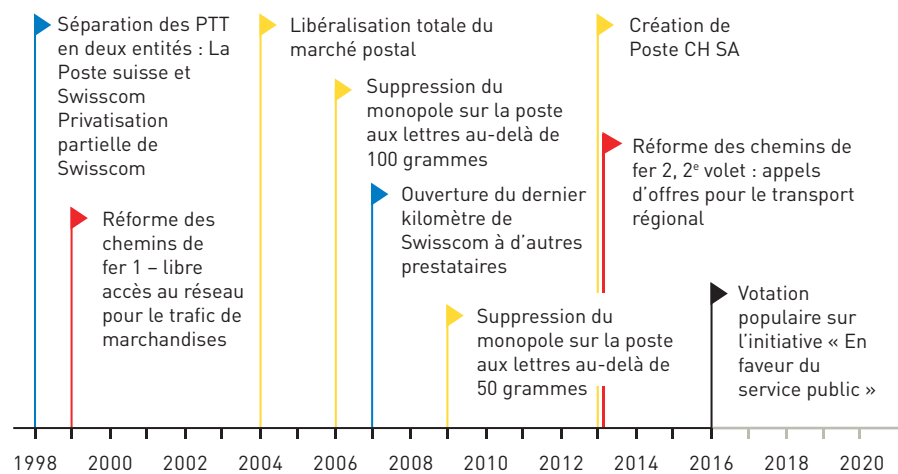
³ http://www.imd.org/uupload/imd.website/wcc/Overall_ranking_5_years.pdf

Figure 1

► Au cours des dix dernières années, le rythme des libéralisations a nettement ralenti.

Vue d'ensemble des mesures de libéralisation

De 1998 à 2016



Source : economiesuisse

Les milieux économiques estiment que la qualité des infrastructures est élevée

Un sondage mené auprès des membres de notre association révèle que les représentants de l'économie sont conscients des améliorations de la qualité des infrastructures dans les domaines du rail, des services postaux et des technologies de l'information et des télécommunications. Les membres estiment que la qualité des infrastructures est bonne. Selon eux, ce sont surtout les infrastructures de télécommunication qui se sont améliorées au cours des dix dernières années. Ils jugent en revanche plutôt négative l'évolution des infrastructures routières et des services postaux. Pour ce qui est de la qualité future des infrastructures, les membres ont répondu ce qui suit : l'évolution dans le domaine des télécommunications est jugée positive. Ils estiment par contre que la qualité des infrastructures routières et ferroviaires tendra à se dégrader. Il en va de même pour les services postaux. L'enquête a été menée auprès de toutes les organisations membres d'economiesuisse et se fonde sur les réponses de 70 d'entre elles environ. Les résultats reflètent leurs sentiments.

► La concurrence améliore la qualité et l'efficacité de la desserte de base.

La logique est claire : si une entreprise est en concurrence avec d'autres fournisseurs, elle s'efforcera d'offrir un service encore meilleur à des prix encore plus faibles pour pouvoir s'affirmer face à la concurrence, gagner des clients et les conserver. De nouveaux fournisseurs apportent aussi une nouvelle dynamique sur le marché, ce qui est également bénéfique pour la desserte de base.

Il subsiste malgré tout un potentiel d'amélioration. La solution consiste à autoriser davantage de concurrence et non pas moins, comme l'initiative le réclame.

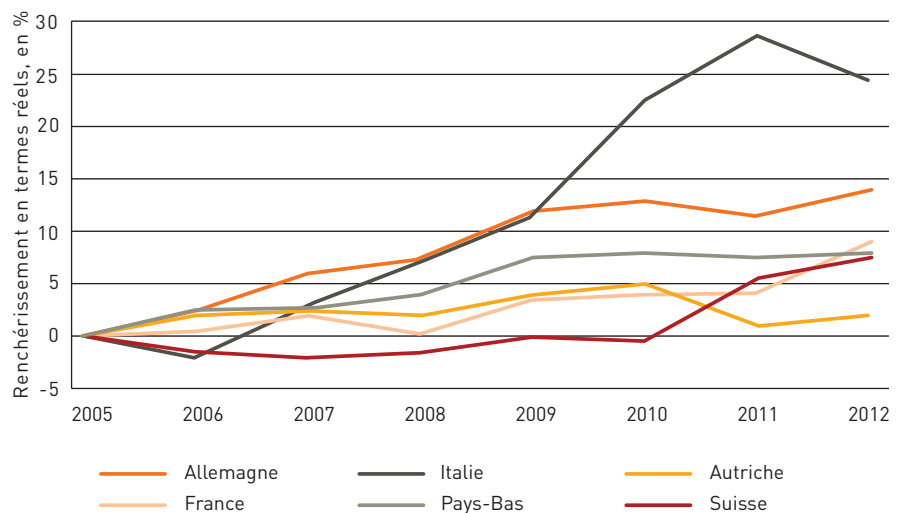
Une offre de qualité à des prix qui ne couvrent pas les frais

Selon des enquêtes du WEF, l'infrastructure ferroviaire de Suisse est très bien notée et occupe la première place pour huit des quatorze années examinées. Par rapport à la concurrence mondiale, les CFF présentent d'excellents résultats concernant la ponctualité et la progression modérée des prix (cf. figure)⁴.

Figure 2

► En comparaison européenne, les prix des transports publics ont progressé à un rythme inférieur à la moyenne en Suisse.

Évolution des prix en termes réels pour le transport ferroviaire de voyageurs



Source : Sträuli et Killer, Angebot und Preise des Schweizer ÖV im europäischen Vergleich, 2014

En comparaison internationale, le rapport qualité-prix est supérieur à la moyenne. Le degré de couverture des coûts n'atteignant même pas 50 %, ce résultat doit être pris avec prudence. L'évolution des prix est sans rapport avec les coûts des offres ferroviaires.

Contrairement à La Poste et à Swisscom, les CFF dépendent de l'aide financière fédérale. Via le fonds d'infrastructure ferroviaire, la Confédération investira ces prochaines années entre 4,5 et 5,4 milliards de francs dans le rail – et cette contribution ne fera qu'augmenter. Près de 60 % des dépenses sont dédiées juste à l'exploitation et au maintien de la qualité⁵. Comme les coûts des systèmes ne cessent d'augmenter, l'autofinancement et la compétitivité des offres diminuent sans cesse.

economiesuisse suggère donc diverses mesures pour réduire les coûts et augmenter l'efficacité. Il faut en première ligne poursuivre les efforts de libéralisation et renforcer les éléments de concurrence dans le trafic ferroviaire⁶. Il faut également accroître la transparence quant aux coûts du système ferroviaire, qui sont en forte hausse.

⁴ Sträuli und Killer, Angebot und Preise des Schweizer ÖV im europäischen Vergleich, 2014

⁵ OFT, Rapport explicatif sur la convention sur les prestations 2017-2020

⁶ Cf. la prise de position d'economiesuisse sur le projet Organisation de l'infrastructure ferroviaire (OIF) du 1^{er} décembre 2015, <http://www.economiesuisse.ch/fr/publication/projet-d-organisation-de-l-infra-structure-ferroviaire>

Amélioration continue du rapport qualité-prix

Les marchés de la téléphonie fixe et mobile sont complètement libéralisés en Suisse. Mais même si la concurrence règne dans de nombreux domaines, la concession de desserte de base est toujours détenue par Swisscom – majoritairement dominée par la Confédération.

Pour évaluer les prestations fournies par Swisscom, il faut ainsi les comparer avec celles de la concurrence directe en Suisse. L'un des critères de qualité essentiels pour la téléphonie est la qualité du réseau. Dans un test international comparatif, les trois fournisseurs présents en Suisse ont été jugés « très bons » pour la téléphonie mobile et les données. Swisscom devance la concurrence nationale et surclasse également les opérateurs allemands et autrichiens⁷.

La population profite d'une bonne qualité vocale, d'une couverture quasi totale du territoire, d'une grande rapidité pour l'Internet mobile (4G/LTE) et d'un rapport qualité-prix sans cesse amélioré pour les offres des trois fournisseurs de téléphonie mobile. Les prix pour la téléphonie tant fixe que mobile et les services à haut débit ont baissé de plus de moitié depuis 2001⁸.

Figure 3

► Au cours des dix dernières années, les prix de la téléphonie mobile et des services à large bande ont diminué de plus de 50 % – sachant que leur qualité s'est améliorée.

Évolution des prix des services de télécommunication

De 2001 à 2014

Année	Services de téléphonie mobile (profil d'utilisateur moyen)	Services à large bande (profil d'utilisateur moyen)
2001	100	100
2002	98	88
2003	95	88
2004	95	62
2005	85	60
2006	65	60
2007	62	60
2008	58	58
2009	58	58
2010	58	58
2011	55	55
2012	45	55
2013	42	55
2014	40	45

Source : OFCOM, Statistiques en matière de télécommunications, 2015

La Suisse possède une offre d'excellente qualité dans le domaine des prestations de télécommunications. En comparaison internationale, les prix sont plutôt élevés, mais proportionnels à la qualité offerte. La libéralisation progressive a insufflé une nouvelle dynamique à ce marché et, avec la compétition autour des infrastructures, engendré une forte activité d'investissement pour le développement de réseaux modernes à haut débit.

⁷ Test des réseaux Connect (2015)

⁸ OFCOM, statistiques en matière de télécommunications, 2015

Vu que le jeu de la concurrence fonctionne bien, la participation fédérale dans Swisscom n'est plus indispensable. L'ancienne régie fédérale renforce en outre ses investissements dans de nouveaux marchés. À la place de nouvelles interventions réglementaires restreignant le champ d'action de Swisscom, il convient d'examiner sa privatisation.

Offres de La Poste : fiables, mais coûteuses

Plusieurs études nationales et internationales attestent de la grande qualité de la desserte de base assurée par La Poste suisse, à l'instar du réseau très dense d'agences et d'offices postaux⁹ ou de la livraison extrêmement ponctuelle et fiable des lettres et paquets¹⁰. Concernant la ponctualité des envois postaux, La Poste est soumise à l'exigence la plus stricte en Europe, à savoir 97%, et la surpasse : en 2014, 97,7% des envois de lettres en courrier A et 99% de ceux en courrier B sont parvenus à temps à leurs destinataires¹¹.

► Le monopole sur les lettres est un anachronisme en Europe.

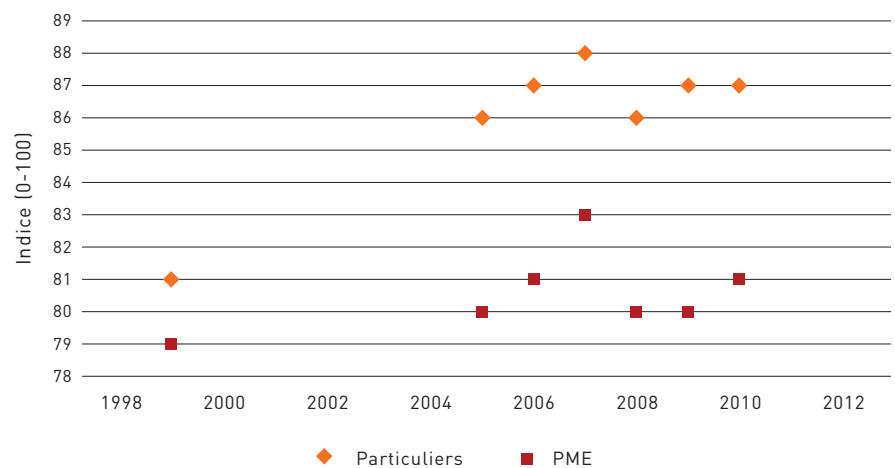
Malgré les bons résultats, des améliorations restent possibles : le marché postal helvétique est le seul en Europe à conserver un monopole des lettres. La comparaison internationale révèle que la Suisse offre certes des prix compétitifs dans les domaines non protégés par ce droit exclusif, mais aussi que La Poste est l'un des prestataires les plus chers pour les lettres jusqu'à 20 grammes. Globalement, l'on constate que le groupe Poste réalise des marges nettement plus élevées que les anciens monopolistes dans des pays de référence comparables¹². La clientèle commerciale notamment bénéficie de tarifs plus avantageux dans les pays voisins ayant un marché des lettres libéralisé. Sur notre territoire, la clientèle commerciale a tout à fait conscience des prix élevés et de la distorsion des conditions du marché. Cela explique que la satisfaction des clients PME évolue tout en retenue.

Figure 4

► Les PME sont nettement moins satisfaites des services de La Poste suisse que les particuliers.

Satisfaction de la clientèle de La Poste suisse

De 1998 à 2012



Source : economiesuisse, données selon Steiner et al., Praxis des Bundes bei der Steuerung von Post, SBB und Swisscom, 2012

⁹ WIK 2010, Universal Postal Union Statistical Database 2012

¹⁰ PostCom (2014). Rapport annuel PostCom 2014

¹¹ http://www.postcom.admin.ch/fr/themen_laufzeiten.htm

¹² OFCOM (2015). Rapport d'évaluation 2015

Sur le marché des colis, la concurrence fonctionne bien. Les prestataires de services postaux privés détiennent environ 20 % du marché. La libéralisation a permis à de nouveaux prestataires plus flexibles d'accéder au marché, ce qui a donné aussi de nouvelles impulsions au segment paquets de La Poste suisse et aidé à améliorer le rapport qualité-prix. Dans le segment des lettres par contre, il subsiste du potentiel d'amélioration au regard des offres. La pression concurrentielle accrue nécessaire dans cette optique passe par la libéralisation complète du marché postal. Le monopole ancré dans la loi complique un accès réussi au marché pour les prestataires privés et cimenter le rapport qualité-prix existant. Il faut que le monopole anachronique dans le secteur des lettres tombe. Même sans monopole des lettres, l'on n'observe pas de détérioration de l'approvisionnement de base à l'étranger¹³.

Arguments des milieux économiques en faveur du NON

► L'initiative constitue un danger pour la qualité élevée de la desserte de base.

L'initiative relative au service public n'apporte pas de réponse aux défis auxquels la desserte de base doit faire face. *economiesuisse* la rejette donc résolument. Une infrastructure compétitive sur tout le territoire suisse et des prestations fournies efficacement pour la desserte de base sont, pour les entreprises, un facteur clé d'implantation et, pour la population, une contribution essentielle à la bonne qualité de vie.

L'initiative prétend vouloir améliorer la qualité de l'approvisionnement de base. En vérité, elle constitue un danger pour le niveau élevé des prestations existantes, parce qu'elle ne reconnaît pas les avantages de qualité et d'efficacité de la libre concurrence, qui influent positivement sur les prestations de desserte de base fournies par les entreprises proches de l'État. *economiesuisse* rejette l'initiative pour les raisons suivantes :

► Au lieu de miser sur la concurrence, l'initiative conserve des structures existantes.

L'initiative nuit à la desserte de base

L'initiative manque le but visé. Au lieu de renforcer la desserte de base, elle menace la qualité et l'efficacité dans ce domaine. Le projet cherche à consolider des structures plutôt que de se concentrer sur le rapport qualité-prix des prestations. Mais la desserte de base doit être considérée indépendamment d'installations spécifiques (offices postaux, lignes ferroviaires, raccordements de téléphonie fixe). Il s'agit plutôt de vérifier régulièrement l'étendue de l'approvisionnement de base et de l'adapter aux changements technologiques. Pour une desserte de base de qualité et efficace, il faut plus de marché – pas moins.

Pas d'amalgame entre des secteurs hétérogènes

La tentative de réunir des prestations aussi hétéroclites que les transports publics, les services de télécommunication et les envois postaux est quasi irréalisable et donc vouée à l'échec. L'article constitutionnel devrait s'appliquer à des entreprises opérant dans des secteurs d'activités très différents. Tout effort de les soumettre à une seule et même réglementation ne respecte pas la réalité. Ce qu'il faut, c'est développer progressivement les règles spécifiques à chaque secteur, avec une définition claire et étroite du mandat par rapport à la desserte de base.

► En l'absence de bénéfiques, on ne peut pas investir dans l'innovation.

Le principe de non-profit entrave l'innovation

S'il est interdit de poursuivre un but lucratif, les innovations disparaissent, pour deux raisons. Premièrement, les entreprises ont besoin de fonds pour tester de nouvelles idées d'affaires et développer des innovations. Sans bénéfice, il est

¹³ Dieke et al., Der Schweizerische Postmarkt im europäischen Vergleich, 2010

impossible d'investir dans l'innovation. Deuxièmement, les entreprises du secteur privé n'auraient aucun intérêt à se développer et être le plus efficace possible pour fournir la desserte de base. L'initiative ne parle malheureusement que de cette dernière, sans la distinguer du service public pour lequel l'exigence de ne pas réaliser de bénéfices serait encore compréhensible.

Les prestations de desserte de base dans les domaines de la communication et du trafic doivent pourtant affronter des changements fondamentaux causés par le rythme soutenu de l'évolution technique. D'une part, l'on repousse les limites du possible. De l'autre, les exigences de la clientèle sont aujourd'hui tout autres qu'il y a vingt ans. Pour répondre à ces changements avec des innovations de produits et de services appropriées, une entreprise a besoin de marge de manœuvre afin de tester les nouvelles solutions sur le marché. L'expérience montre que les entreprises intégrées activement dans le jeu de la concurrence maîtrisent mieux ces défis. Si l'on limite cet espace par des articles constitutionnels, le service aux clients ne peut que se dégrader avec le temps.

Les sociétés anonymes publiques ne peuvent pas être de nouveau gérées comme des administrations

Une acceptation de l'initiative anéantirait les succès de la libéralisation de ces dernières décennies. Depuis la fin des années 1990, les CFF et Swisscom sont des sociétés anonymes – La Poste depuis 2013 – et ont progressivement amélioré leur compétitivité. La proposition des initiants ôte tout espoir de bénéfice aux propriétaires. Cela a une certaine logique dans le domaine du service public, mais pas dans celui de la desserte de base. Les trois entreprises les plus touchées par l'initiative devraient revenir à des formes d'organisation qu'elles revêtaient à la fin des années 1990. Aujourd'hui cependant, ces entreprises proches de la Confédération ont au moins en partie un pied dans la concurrence. Il est juste d'éviter impérativement les subventions croisées. Cependant, il n'est pas si simple de revenir en arrière.

L'initiative est une ingérence qui nuit au marché de l'emploi

L'initiative constitue une atteinte disproportionnée au principe de la liberté économique selon l'art. 94 de la Constitution fédérale. La liberté entrepreneuriale doit être conservée aussi pour les entreprises fédérales, qui sont en majorité orientées vers l'économie de marché. La critique au regard des salaires parfois plus élevés qu'à la Confédération est excessive. Ce n'est pas par rapport aux employés fédéraux que les salaires dans les entreprises concernées doivent être attrayants, mais en comparaison avec la concurrence sur le marché concerné. Les salariés comparent les conditions d'embauche auprès des entreprises envisagées comme employeurs potentiels. Pour recruter, Swisscom se retrouve ainsi en concurrence avec des entreprises de technologie telles que Google, où la rémunération proposée aux cadres supérieurs dépasse aussi celle offerte par la Confédération. Sans personnel qualifié, ce sont la qualité et l'efficacité de la desserte de base qui pâtissent. Pour fixer les salaires, il faut toutefois aussi tenir compte du fait que les entreprises chargées de la desserte de base disposent de fait d'une garantie de l'État et que le risque entrepreneurial n'est pas le même que sur le marché libre.

Pour toute question :

dominique.rochat@economiesuisse.ch

kurt.lanz@economiesuisse.ch

► La qualité et l'efficacité de la desserte de base pâtiraient de l'absence de personnel qualifié.